



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 23-04-2026 /

Dossier complet le : 23-04-2026 /

N° d'enregistrement : 017036/KK P

1 Intitulé du projet

Realisation des travaux lies au programme d'investissement prevu dans le cadre de la concession de service public pour l'exploitation du site Aeroscopia

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

MANASCOPIA

Raison sociale

MANASCOPIA

N° SIRET

78885696100016

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

MANET

Prénom(s)

Guillaume

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement., 39B, 41. Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs., 41A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet comprend les aménagements suivants, au sein du site du musée Aeroscopia : - La création d'une extension du parking existant au sud-est du site, avec gestion des bus (97 places VL, carrousel de bus, noues, tranchées drainantes, bassin central, raccordement aux existants, cheminements, espaces verts). Cette extension sera réalisée sur une zone de friches tondues régulièrement. Les espaces verts du projet seront équivalents à ceux du parking existant : mêmes essences, arrosage au goutte-à-goutte les premières années, entretien différencié, noues et bassins plantés, paillage naturel. - La création d'un bâtiment d'accueil, au sud du site (environ 800 m² au sol, dont la toiture sera aux 2/3 végétalisée et comprenant des panneaux photovoltaïques sur le dernier tiers), de son parvis et des contigus, - La restructuration du tarmac sud avec création d'un hangar ou shelter aéronautique (qui comprendra une toiture au-dessus d'un enrobe percole et ne représentera pas d'imperméabilisation supplémentaire) et redistribution des avions, - Le changement de destination du parking interne et du parvis d'accueil actuels du musée, - Des travaux divers d'aménagement et de gestion des flux sur le reste du site (cheminements, busages

4.2 Objectifs du projet

L'extension du parking permettra d'augmenter la jauge existante, de libérer le parvis et l'entrée depuis la rue Beteille des bus et de leurs girations, de rendre logique la gestion des flux véhicules et visiteurs en regroupant ces fonctions. La refonte de l'accès au site permettra de clarifier les flux, de regrouper en entrée la billetterie, la boutique, les accès divers vers l'exposition principale, les expositions temporaires, les Ailes Anciennes, l'arrière de la ferme Pinot en centralisant les flux et en libérant l'espace intérieur du musée pour la présentation des collections. Les aménagements "Expos sud" (restructuration du tarmac sud, création d'un hangar, d'un office traiteur, parvis showroom, accès arrière à la ferme Pinot et aux Ailes Anciennes, refonte de certains espaces) permettront d'optimiser les flux visiteurs, de structurer le tarmac sud par une thématique militaire et de préparer le site côté ouest à l'accueil d'avions de légende (dont le Concorde et la Caravelle).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

L'ensemble des travaux prévus dans le cadre de ce projet se feront sur une durée globale d'environ 1 an 1/2, de fin 2026 à août 2028 (date de livraison complète) : - Création de l'extension du parking : fin 2026 à août 2027, puis bâtiment d'accueil et contigus : 2027 à début 2028, - Création de l'accès aux Ailes anciennes courant 2027, puis de l'office et des hangars tarmac sud : 08/27 à 7/28, - Finitions, travaux pour les expositions temporaires, travaux dans la halle et sur les extérieurs (mobiliers, zone de médiation) (sans impact par rapport à l'existant) : fin 2027 à août 2028. Les travaux d'extension du parking, au sud, comprendront : le décapage de la terre végétale, les terrassements, la réalisation des réseaux, le traitement du fond de forme, la réalisation des structures de chaussée et cheminements, la pose des bordures, les réglages et revêtements, et enfin les équipements et espaces verts. L'ensemble des stationnements VL seront réalisés en structure drainante (revêtement en dalles perméables). La gestion des eaux pluviales se fera par des bassins et des noues plantées, selon les mêmes principes que le parking existant. Le parking représentera 6400m² -dont 1310 m² en dalles drainantes- sur une parcelle de 13500m². Les travaux du bâtiment d'accueil comprendront la démolition partielle des revêtements existants, terrassements, réalisation des réseaux, création de structure, du bâtiment, revêtements. Le grand bassin tarmac sud sera agrandi pour gérer les besoins de rétention induits. En surface, cela représente 93 m² de voirie, 540 m² de toiture végétalisée, 330 m² de toiture photovoltaïque. Des enrobés seront remplacés par une toiture côté office, de même pour les hangars tarmac sud. Des bassins de rétention seront retravaillés

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

L'exploitation sera conforme à celle déjà réalisée par le musée : quelques mouvements d'avions par an et accueil des visiteurs. Elle en sera toutefois améliorée par ces nouveaux aménagements : augmentation de la capacité d'accueil, amélioration de la gestion des flux, reorganisation des différents espaces du musée.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Déclaration au titre de la loi sur l'eau, Permis de construire, DAT

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface totale de l'ensemble du projet Surface imperméabilisée pour l'extension du parkin (dont dalles drainantes) Nombre de places de parking VL et bus Surface de voirie créée pour le bâtiment d'accueil Surface du bâtiment d'accueil	(1.98, ha) (6400, m²) (97 et 10, places VL, places bus) (93, m²) (870, m²)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. :

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLUi-H (Plan Local d'Urbanisme intercommunal de l'Habitat), zone UIC1 (zone urbaine a vocation d'equipement d'interet collectif ou de service public - Generaliste)

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

Le projet comprend les aménagements suivants, au sein du site du musée Aeroscopia, ouvert initialement en 2015 : - La création d'une extension du parking existant au sud-est du site, - La création d'un bâtiment d'accueil, au sud du site, de son parvis et des contigus, - La restructuration du tarmac sud avec création d'un hangar ou shelter aéronautique et redistribution des avions, - Le changement de destination du parking interne et du parvis d'accueil actuels du musée, - Des travaux divers d'aménagement et de gestion des flux sur le reste du site notamment pour l'intégration du site des Ailes Anciennes au sein du musée et l'accueil de nouveaux avions. Le site comprendra ainsi, par rapport à l'existant, des places de parking supplémentaires, un nouveau bâtiment d'accueil, une restructuration globale du site et

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Plan d'Exposition au Bruit - Aerodrome de Toulouse Blagnac
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Les bassins mis en oeuvre sur le site d'Aeroscopia ne sont pas a considerer comme des zones humides. Par ailleurs, les differentes sources bibliographiques consultees (site picto-occitanie.fr, reseau zones humides, documents du PLUi-H de Toulouse Metropole) ne montrent l'existence d'aucune zone humide averee dans l'emprise du projet, la plus proche etant situee a environ 900 m au nord du PPRN Garonne aval
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Prescrit le 15/01/2025
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	ZRE3101
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le projet se situe a environ 1.22 km (au plus proche) du site Natura 2000 FR7312014 "Vallee de la Garonne du Muret a Moissac" (Directive Oiseaux), et a environ 1.45 km (au plus proche) du site Natura 2000 FR7301822 " Garonne, Ariege, Hers, Salat, Pique et Neste".
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Concernant le fait que des remontées de nappe soient possibles dans l'emprise du projet, et que des decapages de terres vegetales soient prevus : Les etudes geotechniques realisees dans le cadre de la creation du premier parking, en 2014, ont montre la presence d'eau dans les sondages et tubages entre -2.2 et -3m / TN. L'etude geotechnique effectuee en mars 2026, apres 4 mois de pluie, montre un niveau de la nappe a -2.10 m /
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Le projet sera excedentaire en terre vegetale. Par ailleurs, une attention particuliere sera portee au maintien de l'equilibre entre deblais et remblais.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	Une attention particuliere sera portee au maintien de l'equilibre entre deblais et remblais.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Une partie importante du projet concerne un site déjà existant, anthropisé et recevant du public (musée Aeroscopie). Les travaux ne devraient donc pas y entraîner de dégradations ou destructions de la biodiversité existante. L'extension de parking se fera sur une zone de friche tondue régulièrement. Aucune espèce floristique patrimoniale ou protégée n'y a été recensée.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Voir annexe 7
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	L'extension du parking, au sud du site, sera réalisée sur une zone de friche, et concernera une surface totale de 13500 m ² (y compris les espaces verts), dont 6400 m ² de surface imperméabilisée.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☒	☐	Canalisation de transport de matières dangereuses : canalisation de transport de gaz naturel à proximité (le long de la rue Roger Beteille)
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Remontée de nappe (zone potentiellement sujette aux débordements de nappe) Sismicité : Risque faible Mouvements de terrain : prescriptions Retrait-gonflement des argiles : Risque modéré
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Les avions seront en configuration muséale : - Pas de carburant (réservoirs purges, nettoyés) - Fluides divers purges, moteurs factices
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☒	
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	Le projet est concerne par les nuisances sonores suivantes : - Voie rapide "Voie Lactee" - Aeroport de Blagnac
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	Vibrations mecaniques emises lors des travaux, notamment lors des operations de compactage.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Candelabres pour le parking, le pourtour du batiment d'accueil et le parvis d'entree, projecteurs pour le hangar tarmac sud. L'eclairage est pilote par horloge astronomique (eclairage de securite la nuit).
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Gestion des eaux pluviales par des noues enherbees et retention par des bassins et le plan d'eau existants.
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Le debit de rejet (EP) sera superieur a l'existant (batiment d'accueil, surfaces impermeabilisees) mais les volumes de bassins et de noues sont dimensionnes en consequence. Les eaux pluviales seront pour partie

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Le bâtiment d'accueil et l'office seront raccordés aux EU. Les eaux usées générées par ces nouveaux aménagements seront acheminées vers le réseau public via le réseau existant du Musée.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	Concernant les démolitions de revêtements existants : Les enrobés et granulats de chaussée seront tous valorisés. Ils seront transportés, criblés, triés, caractérisés et utilisés sur d'autres chantiers. Les croutes d'enrobés peuvent être intégrées à la formulation de nouveaux enrobés, les granulats seront utilisés en couche de fondation ou de base, notamment de trottoirs. Il est par ailleurs très probable qu'une majorité des
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	Usage antérieur : terrain vague sans usage ou activité particulière (friche). Usage projeté : extension du parking existant.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☒ Oui ☐ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet prévoit la création d'une extension du parking existant, d'un bâtiment d'accueil et de son parvis, d'un hangar, la restructuration du tarmac sud, la redistribution des aéronefs, le changement de destination du parking interne et du parvis d'accueil actuels, ainsi que des travaux divers (cheminements, busages, compensation de volumes de bassins). Ces aménagements viennent compléter et étendre les aménagements existants du musée (parking, voiries, bâtiments, tarmacs). Le dispositif d'éclairage (candelabres) du parking existant sera reconduit sur son extension ; la gestion du pluvial rejoint celle des équipements existants (bassins et plans d'eau existant) ou s'ajoute suivant les mêmes principes et dimensionnements (noues avec tranchées drainantes pour le parking) sans impact sur le milieu extérieur au projet

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

En phase travaux : - Passage d'arroseuse (poussière) - Matériel ne dépassant pas les normes d'émissions sonores - Engins propres - Evitement de tout risque de fuite ou de pollution, mise en place d'un plan d'intervention en cas de pollution accidentelle - Interruption des travaux en cas d'incident - Et tout autre élément permettant de limiter les nuisances et l'impact du chantier sur l'environnement et le musée. Mesures mises en place pour éviter un risque de pollution en phase chantier vers le Garossos (Cf. Annexe 8) : Les principaux risques de pollution engendrés par les travaux sont l'entraînement de matières en suspension ou de fluide provenant des engins vers les eaux superficielles ou souterraines. Le chantier en lui-même, et notamment les phases pouvant potentiellement engendrer des risques de pollution des eaux (création de l'extension du parking, construction du nouveau bâtiment d'accueil) sera majoritairement situé sur la partie sud du site, à l'opposé du ruisseau des Garossos situé au nord. La zone est globalement plane, et les relevés topographiques du site du futur parking indiquent que le point bas de la parcelle est positionné côté sud-est, ce qui limite grandement les risques de ruissellement vers le cours d'eau des Garossos et donc de pollution de celui-ci. Ainsi dans le cas où une éventuelle pollution surviendrait lors du chantier d'extension du parking, elle s'écoulerait préférentiellement vers le sud-est de la parcelle, et aurait a priori une incidence négligeable sur le cours d'eau des Garossos. Le plan topographique est présenté en annexe de l'annexe 8. Sur la partie existante du site d'Aeroscopia, qui comprendra les travaux de construction du nouveau bâtiment d'accueil, la création d'un hangar, des travaux d'aménagement divers (cheminements, bassins de rétention, etc.), les flux et cons

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d’ouvrage ou petitionnaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d’évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l’honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables ☒

Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le / /



Signature du (des) demandeur(s)